

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente de l'espace culturel Georges Brassens (arrêté municipal du 12 mai 2021), sous la Présidence de **Madame Pascale LEBON**, en suite de la convocation en date du 20 avril 2026, dont un exemplaire a été affiché sur le site internet de la ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 28

Nombre de conseillers municipaux votants : 33

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- Frédérique BOUKO pouvoir à Hélène BERNAERT
- Philippe NEYRAT pouvoir à Betty BOULOGNE
- Sophie LEGAGNEUR pouvoir à Corinne MULLER
- Stéphanie MOLMY pouvoir à Jean-Claude CONDETTE
- Matthias PASCHAL pouvoir à Ludovic LATRY

Monsieur Pierre GALBY est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-4-12 : Election des représentants à la Commission d'Appel d'offres

Comme après chaque élection municipale, il est rappelé au Conseil que la réglementation et notamment l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la mise en place de commissions légales et la désignation de ses membres.

Madame le Maire propose donc l'installation de la Commission d'Appel d'offres dont les membres sont désignés, à la proportionnelle au plus fort reste, à bulletin secret.

Commission d'Appel d'Offres – 5 membres

Présidente : Madame le Maire ou son représentant

- ↳ 5 titulaires
- ↳ 5 suppléants

Après dépouillement, il est constaté :

Nombre de votants : 33

Nombre d'exprimés : 33

Sont donc élus :

Liste majoritaire (26 voix) :

Titulaires

1. Frédérique BOUKO
2. Guillaume SAVEANT
3. Philippe NEYRAT
4. Christian DELACOUR

Suppléants

1. Christèle CORDIER
2. Clément SCIMIA
3. Sylvain DEMILLY
4. Valentin FIEVET

.../...

Liste minoritaire (7 voix) :

Titulaire

1. Julietta PINTE

Suppléant

1. Caroline CARON

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Saint-Martin-Boulogne, le 27 avril 2026

**Le secrétaire de séance,
Pierre GALBY**

**Le Maire,
Pascale LEBON**

Affiché le : 04 mai 2026

Voies et délais de recours

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 062-216207589-20260427-2026_4_12-DE

